

6 Société et Culture

Protection sociale/Amélioration de la prise en charge des personnes âgées

Le rapport stratégique remis à Paul Biyoghe Mba

F.B.E.M

Libreville/Gabon

NOTRE pays compte pas moins de 100 mille personnes du 3e âge (1/10e de la population). Et la majorité d'entre-elles vit dans des conditions précaires. Le constat émane d'une étude menée en la matière.

C'est donc fort de cela, et en vue de l'élaboration d'une Stratégie nationale de prise en charge des personnes âgées (PA), que le ministre d'Etat à la Protection sociale, Paul Biyoghe Mba, a commis, il y a quelques semaines, une Commission de réflexion sur la prise en charge des personnes âgées.

La cérémonie d'hier, dans les locaux dudit ministère, derrière la représentation d'Air-France, c'était pour la restitution de ce "brainstorming". Le rapport lui a été remis par Mme Irène Kenguel, présidente de ladite Commission. Laquelle, pour mémoire,



Le ministre d'Etat Paul Biyoghe Mba (d) recevant le rapport de 57 pages, des mains de la présidente de la Commission, Irène Kenguel.



Une vue des experts nationaux...

était composée d'un panel d'experts nationaux et multisectoriels : Protection sociale, Famille, Habitat, Transport, Santé, Budget, Intérieur, Justice, Défense nationale, Société civile, etc.

Parmi les pistes de solutions évoquées, il y a "l'amélioration de la prise en charge sociale et sanitaire des personnes âgées" et la "mise en place des infrastructures et maisons de vies à leur endroit". Ce qui implique "l'aménagement d'un Centre de gériatrie et de gérontologie dans chaque chef-lieu de



...ayant réfléchi à une meilleure prise en charge des personnes âgées.

province", "la couverture de leurs risques sociaux", "l'établissement de centres

d'accueil, d'espaces créatifs et lucratifs", "la facilitation et les tarifs

préférentiels dans les transports, etc".

Cela sous-entend aussi la formation des personnels spécifiques à la prise en charge des intéressés. Il s'agit des auxiliaires de vie, dont notre pays ne dispose toujours pas.

Le rapport soumis indique, cependant, qu'une enquête doit préalablement être menée pour localiser physiquement ces 100 mille "vieux" à travers le pays.

Paul Biyoghe Mba s'est dit "heureux" du travail abattu par la Commission. Il a promis de soumettre

prochainement les conclusions de ce travail au président de la République et au gouvernement, pour une entrée en application dès cette année.

Concluant sur les enjeux du vieillissement au Gabon, il a déclaré : « Dans les années qui viennent, il y aura de plus en plus de personnes âgées. Cela s'explique par le niveau de vie et l'espérance de vie qui vont à la hausse. Mais à cet âge, on est un peu diminué, voire délaissé. Il est donc important que l'Etat s'attelle à corriger ces manquements, pour aider ces gens qui ont rendu des services à la nation, à vivre décemment... Il faut éviter que les personnes âgées regrettent le fait d'être nées au Gabon, où d'y avoir travaillé. Ce serait donner un mauvais exemple aux générations futures. Au contraire, les personnes âgées doivent être enviées, (...) le gouvernement travaille actuellement à cet effet (...) »

Prévoyance sociale/Réunion des directeurs généraux des organismes de prévoyance sociale de la Cipres

Comment élaborer un socle juridique du régime de sécurité sociale applicable à tous ?



Les officiels lors de la cérémonie d'ouverture de la Cipres.



Les participants venus du Gabon...



... et d'ailleurs.

Anita J. TSOUMBA

Libreville/Gabon

La question est au cœur de la rencontre des directeurs généraux des organismes de prévoyance sociale, ouverte hier, à Libreville, pour s'achever demain.

FAISANT suite à une précédente rencontre tenue en août 2017, le groupe de travail de haut niveau de la Conférence inter-africaine de la prévoyance sociale (Cipres) est à nouveau réuni à Li-

breville, depuis hier lundi. Cette fois, dans le cadre d'une rencontre des directeurs généraux des Organismes de prévoyance sociales (OPS) des pays membres que sont la République Démocratique du Congo (RDC), le Togo, Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, les Comores, le Congo et le Gabon.

Le but de ces assises est d'« approfondir les réflexions et de créer les conditions de l'opérationnalisation de l'ensemble des dossiers relatifs à la

promotion et la valorisation de la protection sociale sur le continent ». Il s'agit des questions restées en suspens lors des précédentes rencontres. Les travaux, qui prennent fin demain, et qui ont été ouverts hier par le directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) du Gabon, Dr Nicole Asselé, ont à cœur de traiter ces sujets.

Mutualisation des systèmes d'information des pays membres de la Cipres, harmonisation des mécanismes de financement pour la mise en

place effective du Fonds d'investissement africain, budget de la Cipres...sont autant de points qui sont abordés lors de ces travaux.

Les participants sont attendus sur d'autres thématiques d'envergure portant sur l'élaboration d'un socle juridique du régime de sécurité sociale applicable à tous les États membres de la Conférence, et sur un canevas unique de rapport d'activités des caisses des pays.

Autant de sujets d'intérêt commun pour les pays membres. Mais dont les

réponses seront connues lors de la concertation des ministres de la Prévoyance sociale, prévue en juin prochain à Genève en Suisse.

Dans son intervention, le Dr Nicole Asselé, hôte de l'événement, a invité ses pairs à débattre avec "lucidité". Estimant que le succès de leur rencontre dépendra aussi des réponses appropriées qu'ils apporteront.

« Des attentes appellent de notre part, au cours des présentes assises, efficacité et célérité pour que notre copie soit digne d'intérêt lors de la pro-

chaine session du Conseil des ministres prévue en juin 2018 à Genève en Suisse », a-t-elle souligné. La Conférence inter-africaine de la prévoyance sociale a été créée en 1993, conjointement par les ministres des Finances et ceux en charge de la Prévoyance sociale des pays membres. Elle fixe les règles communes de gestion et institue le contrôle de gestion des OPS, en vue de rationaliser leur fonctionnement. Pour une meilleure garantie des intérêts des assurés sociaux et des travailleurs migrants.